

Commune de EYRANS

CONSEIL MUNICIPAL du 25 juillet 2012

L'an deux mille douze, le vingt cinq juillet, à dix huit heures, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard BAILAN, Maire.

La convocation a été adressée le dix neuf juillet deux mil douze.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Bernard BAILAN, Maire,
Mme Rose-Marie BOISSON, M. Pierre MAURIN, M. Dominique BLANCHET, M. Gérard LEFAURE, M. Michel FORESTIER, Mme Michelle LORTEAU, M. Jacques MIARA, Mme Danielle PETIT, M. Philippe ROUSSET

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Arlette JULIEN, M. Pascal GARRYT, M. Clotaire PALACIN, Mme Dominique HOURDEBAIGT.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Rose-Marie BOISSON

1 - Approbation du compte rendu de la séance du 20 juin 2012

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la précédente séance.

2 - Décision modificative n°2

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la décision modificative n°2 concernant le budget de la Commune relative à une réaffectation de crédits.

En Fonctionnement :

Diminution de crédits en dépenses imprévues de 3 000€ pour augmenter les crédits du même montant en charges de personnel.

Diminution de crédits sur l'indemnité des élus pour augmenter les crédits du même montant pour régulariser les frais de gestion de l'emprunt.

En Investissement :

Diminution de crédits en travaux de voirie de 30 000€, chemin des Palisses de 735€ et chemin des Fontenelles de 443€ pour augmenter les crédits en prévision de travaux soit 1 178€ mais aussi pour les travaux d'aménagement de bourg soit 30 000€.

3 - Tarif des tickets de cantine – Rentrée 2012/2012

Madame et Monsieur le Maire du RPI MAZION – EYRANS souhaitent augmenter le prix du repas.

- Enfants : **1,95 €** au lieu de 1,90 €
- Adultes : **3,40 €** au lieu de 3,35 €

Le Conseil donne son accord.

Les tarifs seront applicables dès la rentrée scolaire 2012/2013.

4 - Implantation d'un second abri bus : cité la Clairière (sens le Pontet vers Blaye)

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier émanant des services du Conseil Général concernant l'implantation d'un abri bus sur le domaine public routier, route départementale 937, dans l'agglomération du Pontet en direction de Blaye.

Il précise également que le Conseil Général fournit l'abri bus et que la Commune devra prendre à sa charge la somme de 400 € et assurer la prise en charge des raccordements et alimentations nécessaires.

Le Conseil donne son accord.

5 – Durée d'amortissement

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que conformément à l'instruction M 49 concernant le budget assainissement, il convient de fixer la durée d'amortissement des biens.

Monsieur le Maire propose de fixer la durée d'amortissement des biens comme ci-dessous :

- * 60 ans : Réseaux d'assainissement – Canalisations
- * 30 ans : Ouvrage de Génie Civil – Station d'épuration
- * 15 ans : Equipements électromécaniques
- * 8 ans : Organes de régulation
- * 5 ans : Etude schéma directeur

Le Conseil Municipal, accepte la durée d'amortissement des biens.

6 – Extension de compétences – Modification des statuts de la CCE – « Assistance technique et juridique à la gestion des voiries communales »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 avril 1995 modifié, portant création de la Communauté de Communes de l'Estuaire,

Vu la notification par lettre recommandée de la délibération exécutoire de la Communauté de Communes de l'Estuaire validant les statuts ci-annexés,

Considérant les modifications afférentes à l'ATESAT et compte tenu de l'intérêt d'une coordination intercommunale pour la gestion de la voirie, il est proposé que la Communauté de Communes de l'Estuaire prenne la compétence suivante :

« Assistance technique et juridique à la gestion des voiries communales » des 11 communes du canton de Saint Ciers sur Gironde comprenant :

A. Assistance à la gestion de la voirie et de la circulation.

- Assistance à l'exercice des pouvoirs de police de la circulation du maire
- Assistance à la rédaction d'un règlement de voirie
- Aide à la rédaction de la partie technique des autorisations de voirie
- Assistance à la mise au point d'un dossier de classement/déclassement des voies

B. Assistance pour l'entretien et les réparations de voirie.

- Définition des besoins
- Chiffrage
- Etablissement des bons de commande
- Programmation des travaux
- Direction des contrats de travaux
- Réceptions
- Facturations

C. Assistance à la conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art intéressant la voirie communale.

- Assistance à la constitution et à la tenue d'un inventaire des ouvrages d'art
- Assistance à la réalisation, par un prestataire extérieur, d'un diagnostic technique
- Assistance pour définir une organisation de surveillance et de contrôle par un prestataire extérieur

La mise en œuvre technique de cette nouvelle compétence sera assurée par le responsable des services voirie de la Communauté de Communes de l'Estuaire.

Ainsi, il ne sera pas demandé de participation financière de la part des communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

De modifier les statuts de la Communauté de Communes de l'Estuaire intégrant l'extension de compétence décrite ci-dessus, au 3^{ème} Groupe des Compétences Optionnelles des statuts de la Communauté de Communes de l'Estuaire.

7 – Caution pour l'église

Vu les problèmes rencontrés au mois de juin lors de la mise à disposition de l'Eglise,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, avec l'accord du prêtre, que désormais la mise à disposition de la clé de l'Eglise d'Eyrans soit soumise au dépôt d'un chèque de caution d'un montant de 100 €.

La clé sera donnée le jeudi ou le vendredi après-midi en échange du chèque de caution et de la photocopie de la carte d'identité de l'intéressé.

Elle devra être restituée selon deux possibilités :

- 1- Après la cérémonie, dans la boîte aux lettres de la mairie.
- 2- Le lundi après-midi, au secrétariat de la mairie, après état des lieux.

En l'absence de dommage, le chèque de caution sera redonné à l'intéressé ou détruit. Dans le cas contraire, il lui sera demandé de venir constater sur les lieux et de remettre en l'état sous faute de se voir retenir la caution.

Le Conseil Municipal accepte le principe.

8 – Réhabilitation du quai de la station service

Suite à la dernière réunion de chantier au cours de laquelle certains travaux ont été modifiés, Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal un nouveau devis de la SCREG pour un montant HT de 14 755,00 € (soit un montant TTC de 17 646,98 €) correspondant en la réhabilitation du Quai de la Station Service. Monsieur Le Maire précise que ce devis annule et remplace le précédent devis.

Le Conseil Municipal accepte le montant du nouveau devis.

9 – Réfection de la cour sud de l'école

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est tenue le 20 juillet 2012 concernant le choix de l'entreprise pour la Réfection de la cour Sud de l'école.

Deux entreprises ont répondu et ont proposé les offres suivantes :

- | | |
|------------------------|----------------|
| - MALET de Blanquefort | 24 735,62 € HT |
| - SCREG SO de Blaye | 24 932,00 € HT |

Après étude approfondie de leurs offres, elles obtiennent les notes suivantes :

- | | |
|------------|-------------|
| - MALET | 90 / 100 |
| - SCREG SO | 94,52 / 100 |

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé de Monsieur Le Maire et délibéré :

- **Décide** de retenir l'entreprise SCREG SO pour un montant HT de 24 932 € (soit un montant TTC de 29 818,67 €).
- **Autorise** Monsieur Le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires pour le lancement des travaux et à signer toutes pièces correspondantes.

10 – Remboursement des frais de transport

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de Madame VALADON Bruna demandant le remboursement des frais occasionnés lors des différentes visites chez les experts et médecins ainsi qu'à la Commission de Réforme et des heures passées par son conjoint pour l'accompagner.

Vu la réponse donnée par la CNP Assurances, seuls les déplacements effectués par l'agent à la demande de la collectivité doivent lui être remboursés.

Vu que les transports en taxi/VSL ne peuvent être pris en charge par la collectivité que sur présentation par l'agent d'une prescription de bon de transport réalisée par le médecin traitant,

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la CNP Assurances et de rembourser à l'agent les frais kilométriques pour les voyages suivants :

- 4 visites d'experts demandées par la collectivité
- 3 visites à la Commission de Réforme

Le Conseil Municipal, accepte le remboursement des frais ci-dessus et Monsieur Le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires et à signer toutes pièces correspondantes.

11 – Changement d'horaires de la Mairie et de l'agence postale communale – Période estivale

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les horaires d'ouverture de la mairie et de l'agence postale communale à compter du 26 juillet 2012.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **Accepte de modifier les horaires d'ouverture de la mairie et de l'agence postale communale comme suit :**

La mairie fermera à 18 h30 à compter du 26 juillet 2012.

L'agence postale communale sera fermée le samedi matin du 26 juillet 2012 au 9 septembre 2012.

12 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Blayais.

Le Conseil Municipal adopte ce rapport et formule un avis favorable sans réserve.

13 – Dégrèvement de la facture d'eau concernant Monsieur ARNAUD

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de la SAUR indiquant une consommation anormale d'eau concernant Monsieur ARNAUD pour la période du 4 octobre 2010 au 28 septembre 2011 et demande si pour ce client il y a possibilité d'avoir recours à un dégrèvement sur consommation suite à une fuite.

Le Conseil Municipal, accepte cette requête, précise que le montant dégrèvé sera le montant de la valeur supérieure à la moyenne de sa consommation d'eau et autorise la SAUR à procéder au dégrèvement de la facture d'eau pour la part assainissement.

14 – Modification du règlement intérieur de la cantine scolaire, du transport scolaire et de la garderie

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour la rentrée scolaire 2012 – 2013, un nouveau transporteur a été désigné.

Il convient de modifier l'article 8 du Règlement Intérieur.

- Le restaurant scolaire sera ouvert à partir de 12 h.

- Le transport scolaire s'effectuera le matin au départ d'Eyrans à 8 h 25 pour le même itinéraire et le soir au départ de Mazion à 16 h 50 pour le même itinéraire.

Le Conseil Municipal, accepte la modification du règlement intérieur.

15 – Travaux cimetière : relevage physique de tombes en état d'abandon

Dans le cadre du relevage physique des tombes en état d'abandon, une première commande a été attribuée au Groupe ELABOR.

Un complément de travaux à la commande initiale a fait l'objet d'un appel à devis. Le Groupe ELABOR a été retenu dans un premier temps.

A l'ouverture du chantier, nous nous sommes aperçus que le démontage des caveaux n'était pas pris en compte. Après discussion avec le Groupe ELABOR, il fallait ajouter un devis de 4 500 € HT.

Pour la totalité de l'opération, après négociation avec les deux entreprises, les devis s'établissent comme suit :

Groupe Elabor :	21 817,00 € HT
Entreprise Mouchague	13 465,00 € HT

Le Conseil Municipal, accepte le devis de l'Entreprise MOUCHAGUE pour un montant HT de 13 465,00 € (soit un montant TTC de 16 104,14 €); et autorise Monsieur le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires pour le lancement des travaux et à signer tous les documents correspondants.

16 – Questions Diverses

a) Monsieur le Maire propose de bloquer l'accès au hangar de la place du Pontet.

Le Conseil Municipal donne son accord.

b) Monsieur le Maire fait savoir que le transport scolaire est confié à TRANS HORIZON et les horaires sont légèrement modifiés.

c) Prochaine séance le 19 septembre 2012

LEVÉE DE SEANCE

Le Maire,
B. BAILAN

Les Membres du Conseil,

Mme BOISSON Rose-Marie	M. MAURIN Pierre	M. BLANCHET Dominique
M. LEFAURE Gérard	M. FORESTIER Michel	M. PALACIN Clotaire
		Absent Excusé
M. ROUSSET Philippe	Mme LORTEAU Michelle	M. MIARA Jacques
		Absent Excusé
Mme HOURDEBAIGT Dominique	Mme JULIEN Arlette	M. GARRYT Pascal
Mme PETIT Danielle		